

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS sont des 1er et 16 de chaque mois

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

Trois mois..... 5 fr.

Six mois..... 9 fr.

Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne

Réclames... 50 c.

M. Hava, rue J.-J. Rousseau, 8

M. Lafitte et Co, place de la

Bourse 8, sont seuls chargés

à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Table with 4 columns: Destination, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzach, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, PARIS, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, AGEN, etc.

Cahors, le 16 Mars 1875.

Le programme de M. Buffet est une affirmation de la politique conservatrice. Ceux qui avaient répandu le bruit que les tendances du gouvernement seraient changées par l'événement du 25 février, se sont trompés étrangement, ou bien ont voulu tromper leurs crédules auditeurs. La vérité est que le terrain politique se trouve débarrassé et déblayé, de la seule question qui passionnât le pays et divisât les conservateurs en diverses fractions irréconciliables, ayant chacune leur credo plus ou moins intolérant.

Il faut rendre cette justice aux membres des diverses gauches de l'Assemblée nationale, qu'ils ont montré une véritable modération. Si cela dure, tout sera pour le mieux; si les excitations révolutionnaires reprennent au contraire le dessus, il y a tout aussi bien dans l'Assemblée que dans le pays une majorité considérable, qui maintenant peut marcher d'accord pour la défense des principes et des intérêts communs, tandis que précédemment, suivant une expression vulgaire mais fort juste, chacun tirait de son côté.

Le ton général du programme de M. Buffet aurait-il pour résultat de faire sortir une partie des gauches du rôle de modération qu'elles ont eu depuis quelques temps? On le croirait à lire certains journaux, tandis que d'autres feuilles de la même couleur se montrent au contraire confiantes.

La République française, organe de M. Gambetta, s'est exprimée ainsi, le premier jour :

On croyait que la déclaration du cabinet du 10 mars ouvrirait des perspectives : elle maintient l'attention du pays sur des combinaisons politiques mesquines, usées, sans portée, sans grandeur. Le contraste est choquant, et voilà où est la faute. Il valait cent fois mille fois mieux ne rien dire du tout que de parler pour ne rien dire, car c'est ne rien dire que de consoler par des phrases vides de partis qui ne se consolent jamais de la défaite qu'ils viennent d'éprouver et qu'ils sentent tout à fait mortelle.

Le lendemain, la République française a été encore moins satisfaite. Elle dit :

Vingt-quatre heures se sont écoulées, et nos impressions persistent. Nous pensons toujours que la déclaration ministérielle est une faute que l'on pouvait, que l'on devait éviter. A coup sûr, cette faute n'est pas irréparable; mais, sans témoigner trop d'impatience, nous croyons pouvoir dire qu'il n'y a pas de temps à perdre. Les paroles passent, tandis que les actes demeurent. Le nouveau cabinet peut et doit passer aux actes. S'il fait bien, on oubliera ce qu'il a dit. S'il ne fait rien, on ne se souviendra que de ce malencontreux programme qui n'a rencontré de sympathies que parmi ceux qui ont lutté jusqu'au dernier moment pour empêcher ce grand mouvement d'opinion, ce grand acte parlementaire auxquels le ministère du 10 mars doit sa naissance. Quand on a mal parlé, il reste encore la ressource de bien agir : c'est le moyen de tout réparer.

Le Journal des Débats est également plus mécontent le second jour que le premier. Nous citons ce qui suit :

Le programme ministériel fait l'éloge de l'administration intelligente et dévouée qui a su maintenir l'ordre dans les circonstances difficiles que nous avons traversées, et l'assurance du constant appui du gouvernement. Le personnel bonapartiste installé dans la plupart des fonctions publiques peut donc se promettre encore une longue suite de beaux jours. Les maires nommés en vertu de la loi du 20 janvier 1874 garderont leur écharpe, et l'état de siège sera maintenu jusqu'à l'époque encore indéterminée où pourra être votée la nouvelle loi sur la presse.

Voilà du moins ce que l'opinion publique pourrait comprendre; voilà, certes, ce qu'elle devrait appréhender s'il fallait prendre à la lettre le texte de la déclaration de M. le vice-président du conseil. Mais nous pensons qu'il est permis de lire entre les lignes. Nous aimons à croire que ces phrases vagues et générales que signerait indifféremment tout ministère qui ne serait pas ennemi de l'ordre social ne sont que l'expression superficielle d'une politique dont les actes seront conformes à la pensée qui a inspiré la majorité du 25 février. La force des choses qui a créé la République imprimera logiquement au ministère un caractère républicain. Laissons donc au temps le soin d'achever son œuvre à peine ébauchée depuis quelques jours, et donnons au nouveau cabinet le délai dont il a besoin pour agir, après s'être trop pressé de parler.

Pour le Constitutionnel, la politique inaugurée par le ministère et développée à la tribune, par M. Buffet, est celle du grand Casimir Périer :

Dans la déclaration de M. Buffet se répercute aussi comme un lointain accent de cet homme, qui lui est pour ainsi dire congénère, Casimir Périer.

Casimir Périer ne connaissait d'autre point d'appui que la loi. Avec la loi, il se flattait de tout faire, de tout obtenir, de tout régler, de tout pacifier; et en se fondant sur la loi, en aspirant avec une persévérante fidélité tout l'esprit de la loi, en se nourrissant du pur suc de la loi, il fit infiniment de bien, et, en quelques mois de pouvoir, il se ménagea un lot d'honneur et de patriotique renom, qui aura autant de durée que la vie et la mémoire de la France. La loi aussi, rien que la loi, mais toute la loi, voilà quel est le point d'appui que M. Buffet se propose de s'approprier, dans les paroles que nous venons de lire.

Complétons le Constitutionnel par le Siècle :

Nous ne voulons, dit le Siècle, de tout ce programme, retenir que cette unique phrase, à laquelle nous donnons une approbation sans réserve : « Nous avons le devoir de défendre les lois constitutionnelles de toute menée factieuse; mais, serviteurs de la loi, nous ne serons jamais des instruments de rancune. »

Nous ne demandons pas autre chose aux serviteurs de la loi, c'est-à-dire de la République.

Le Paris-Journal met, comme on dit, les pieds dans le plat :

C'est un commentaire rassurant de l'acte si troublant du 25 février. Il semble, à entendre le nouveau ministre de l'intérieur, que rien ne soit changé dans les principes du gouvernement. On a seulement fixé par un clou, et encore un clou très superficielle-ment enfoncé, grâce à la clause de révision, l'étiquette républicaine qui ne tenait jusque-là que par la grâce d'un simple pain à cacheter.

Nous allons voir ce que diront les gauches.

Aux yeux du Rappel, M. Buffet vient de prouver d'une manière éclatante son peu d'habileté.

L'Ordre dit :

Il n'est pas douteux, pour tous les esprits attentifs, qu'il existe entre les groupes de gauche de la majorité du 25 février, et le cabinet du maréchal de Mac-Mahon, le cabinet Buffet-Dufaure, un malentendu. Ce malentendu, sous-entendu pendant les délibérations des lois constitutionnelles, devait éclater aussitôt le vote de ces lois et la préparation de leur mise en pratique. Toutes les habiletés imaginables ne pouvaient rien contre la fatalité de ce résultat. Il était évident, dès le 25 février, que si des hommes aussi différents de principes que MM. Buffet et Bocher, d'une part, MM. Gambetta et Challemel-Lacour, de l'autre, s'accordaient à voter une même loi politique, c'est qu'ils entendaient en diriger séparément l'application, c'est qu'ils en espéraient des résultats absolument opposés.

Pour l'Union, le programme du ministère détroit complètement la majorité du 25 février.

On lit dans le Français :

A notre avis, un fait grave et particulièrement heureux, c'est que cette déclaration n'est pas l'œuvre personnelle de M. Buffet; elle est l'œuvre collective du cabinet. Elle exprime donc aussi bien la pensée de MM. Dufaure et Léon Say que celle de MM. de Meaux et de M. de Montaignac. Que M. Buffet fût un conservateur résolu, nous le savions. Nous espérons fermement que M. Dufaure l'était aussi; mais les divisions constitutionnelles avaient jeté sur ce point quelque incertitude dans l'opinion.

Aujourd'hui, cette incertitude ne peut plus subsister. Il est maintenant bien clair que, ces divisions ayant pris fin, chacun a repris en quelque sorte sa vraie place dans la lutte sociale qui est le fond même de la politique à l'heure présente; sur ce champ de bataille, M. Dufaure et ses amis sont avec les conservateurs, non avec leurs adversaires. N'est-ce pas le rapprochement que tous les esprits clairvoyants et patriotes souhaitaient si ardemment, et qu'ils avaient souffert de voir empêché par tant de malentendus, et parfois aussi par de si perfides habiletés.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 14 mars 1875.

Le Président de la République est parti hier à 8 heures du matin pour aller visiter l'école militaire de Saint-Cyr.

Le maréchal-président était accompagné de tous ses aides-de-camp et officiers d'ordonnance : MM. le colonel marquis d'Abzac, le colonel Broye, le lieutenant-colonel de Vaulgrenant, le lieutenant de vaisseau baron de Langsdorff et le capitaine de Gragnay.

La question relative aux sous-secrétaires d'Etat sera tranchée dans le prochain conseil qui aura lieu lundi au plus tard.

M. Buffet a eu, cet après-midi, un long entretien avec le président de la République.

L'impression produite sur la gauche et l'extrême-gauche par la déclaration ministérielle est toujours très vive; il y a tout lieu de croire cependant que l'émotion ne tardera pas à s'apaiser et que ces deux groupes n'en continueront pas moins de soutenir le cabinet qu'ils ont contribué à fonder. On a cru remarquer que, dans la presse, les organes qui subissent plus particulièrement l'influence de M. Thiers tiennent à l'égard du cabinet un langage plus amer que ceux qui suivent les inspirations de M. Gambetta. On raconte que ce dernier, en cherchant à calmer les appréhensions inspirées à l'extrême-gauche par la déclaration ministérielle dit : Vous vous alarmez pour un article du Français; ce qui importe, ce qui signifie quelque chose, c'est la logique de la situation créée par le vote du 25 février.

Le centre gauche s'est réuni samedi au commencement de la séance. Il s'est séparé sans avoir pris de décision, en se bornant à charger les membres de son bureau de s'entendre avec les bureaux de la gauche. Ce groupe paraît divisé en deux courants distincts : les uns voudraient que le centre gauche s'affirmât en posant pour la présidence la candidature de M. Martel ou de M. Laboulaye, les autres se montrent disposés à voter pour M. le duc d'Audiffret-Pasquier mais sous la réserve formelle que le centre droit s'engagerait à porter M. Duclerc pour la vice-présidence.

Cette question de l'élection présidentielle est la grosse préoccupation de ce jour. Vous savez déjà que la gauche a déclaré qu'elle ne voterait pour le duc d'Audiffret que si on accordait à un de ses membres le fauteuil de vice-président que l'élection du duc d'Audiffret laisserait vacant. Or, le duc d'Audiffret a déclaré que, si la gauche maintenait cette prétention, il déclinerait la candidature présidentielle. Dans ce cas, la gauche porterait pour la présidence M. Laboulaye. La droite lui opposerait M. de Kerdré, et il ne serait pas impossible que ce nom fût pour toutes les fractions de l'ancienne majorité une occasion de se rapprocher, sinon de se réunir d'une façon durable.

Il paraît certain que le scrutin pour l'élection du président sera fixé à lundi.

On remarque beaucoup l'absence de deux notabilités légitimistes : M. le duc de Broglie et M. de Carayon-Latour. On suppose qu'ils sont à Frohsdorff. D'après l'attitude de l'extrême droite, il y a lieu de croire que ce groupe a reçu de Frohsdorff l'avis de ne pas se désintéresser des luttes parlementaires et de ne rien négliger pour assurer le triomphe des intérêts conservateurs. On peut en conclure que l'extrême droite ne s'abstiendra pas, comme elle l'avait annoncé, dans le vote pour la nomination des sénateurs.

Une fois la loi des cadres votée, l'Assemblée n'aura plus à statuer que sur le rapport Bertaud, relatif aux pensions, sur deux ou trois petites lois de finances que l'on suppose devoir être maintenues par M. Léon Say et à nommer la commission de permanence. On pense que la prorogation pourra avoir lieu jeudi, et samedi au plus tard.

Il est inexact que M. Dufaure ait annoncé qu'il communiquerait le dossier de l'affaire du comité de l'Appel au peuple. L'honorable ministre de la justice, questionné à ce sujet par le baron de Bourgoing qui se disposait à monter à la tribune pour demander la mise à l'ordre du jour du rapport Savary, a répondu qu'il ne pourrait prendre une décision qu'après avoir pris connaissance des pièces du dossier et il a prié le baron de Bourgoing de lui accorder quarante-huit heures.

Les journaux bonapartistes annoncent qu'il n'y aura pas de réception à Chislehurst à l'occasion du 16 mars.

L'impératrice de Russie a passé à Lyon ce matin à 5 heures 20, et doit arriver ce soir à Paris. Le prince de Sayn Wittgenstein, aide-de-camp du Czar, est allé au-devant de S. M. jusqu'à Dijon. Le colonel d'Abzac ira la saluer ce soir, au nom du Président de la République, à la gare de Lyon.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

Il n'y a plus maintenant aucun doute à concevoir sur l'authenticité de la Note adressée par le cabinet de Berlin au gouvernement italien, et tendant à demander à celui-ci « s'il veut continuer au Pape l'exemption d'observer la loi du pays, au moment où le Pape abuse de la liberté qui lui est laissée, pour fomenter la révolte en Allemagne. » Tels sont les termes de la dépêche dans laquelle cette Note est analysée par les journaux anglais. Il n'est pas nécessaire d'insister sur la gravité de cet événement qui pourrait faire surgir entre la Prusse et l'Italie de sérieuses difficultés.

La politique religieuse adoptée par M. de Bismark et suivie avec tant d'opiniâtreté et de rudesse, sa tendance chaque jour plus prononcée à faire intervenir l'Allemagne dans toutes les affaires européennes, comme s'il était donné à cette puissance de régenter les autres ne pouvaient manquer de l'entraîner tôt ou tard à quelque démarche particulièrement délicate et compromettante de nature à mécontenter ceux même qu'il considère comme ses plus chers alliés. Il n'y avait pas ici d'autre alternative : ou l'Italie céderait à la pression de l'Allemagne et manquerait ainsi à ses engagements non-seulement envers le Pape, mais envers tous les Etats catholiques, ou elle repousserait les suggestions de M. de Bismark et infligerait ainsi un sensible échec à la politique du chancelier fédéral. La première hypothèse était à peine admissible; la seconde vient de se réaliser. On dit que la réponse du gouvernement italien est tout simplement un refus poli de prendre aucune mesure contre le Pape.

Il est facile d'imaginer dans quel embarras le cabinet de Berlin se trouve actuellement placé. Si grave que cette position puisse être, le Daily Telegraph y trouve matière à plaisanterie. Isolés dans leur île inattaquable, protégés par les immunités de la presse la plus libre qui soit au monde, les journaux anglais se croient tout permis, même de railler M. de Bismark. « Il est fâcheux pour l'Allemagne, » dit le Daily Telegraph, qu'elle ne puisse avoir une flotte aérienne, franchir le sol italien qui entoure le Vatican, et descendre dans le palais pontifical avec deux ou trois cents ohlans afin d'apprendre à Pie IX la politesse, la prudence et le sens commun. Mais, heureusement pour la paix européenne, cela est impossible, et M. de Bismark est forcé de se ronger les poings devant la barrière que lui oppose le territoire d'une nation neutre. »

Laissons de côté la forme ironique de ce langage; il exprime au fond une incontestable vérité.

Français.

On sait que le Crédit mobilier vient, à la suite d'une lutte extrêmement vive, de changer d'administrateurs. M. Philippart, financier belge, déjà maître de la Banque franco-austro-hongroise, de la Banque franco-hollandaise, de la Banque belge du commerce et de l'industrie et d'un grand nombre de Compagnies de chemins de fer départementaux, est parvenu à s'emparer de l'administration du Crédit mobilier. C'est à la suite de deux

assemblées tenues le 2 mars que M. Philippart a été nommé aux lieu et place de M. Haussmann et de quelques autres capitalistes. On annonçait depuis plusieurs jours que la régularité des assemblées dans lesquelles ce vote avait été émis était contestée judiciairement. Le Messenger de Paris a publié le texte de l'assignation par laquelle un actionnaire du Crédit mobilier, nommé Oudin, a saisi le tribunal de commerce d'une contestation dirigée contre la régularité des assemblées du 2 mars. Le principal moyen présenté par M. Oudin consiste à prétendre que, parmi les actionnaires qui ont pris part aux assemblées du 2 mars, plusieurs n'étaient pas réellement propriétaires des actions dont ils étaient porteurs, et que, par conséquent, ils n'avaient pas le droit de prendre part aux délibérations de l'Assemblée. Sur 86,200 actions représentées aux assemblées du 2 mars, M. Oudin prétend qu'au moins 40,000 étaient représentées par des personnes qui n'avaient reçu ces actions qu'à titre de gage, en qualité de « reporters, » et ne trouvaient pas dans ce titre le droit de figurer à une assemblée.

Le procès fait ainsi aux nouveaux administrateurs du Crédit mobilier excite d'autant plus vivement la curiosité publique que M. Philippart, soutenu par plusieurs journaux, est l'un des promoteurs les plus ardents de la campagne engagée en faveur d'un certain nombre de petites compagnies de chemins de fer, et dont nos lecteurs ont pu apprécier le caractère. Il ne nous convient pas d'entrer dans la discussion des questions soumises au tribunal de commerce par M. Oudin, ni plus généralement même dans les opérations à la suite desquelles le Crédit mobilier a changé de main; mais nos lecteurs peuvent compter que nous les mettrons au courant d'une affaire qui présente véritablement un intérêt public.

Informations

Nous sommes heureux de constater l'amélioration réelle qui s'est produite, depuis le commencement de cette année, dans les revenus publics. Du relevé des contributions pour les mois de janvier et de février, il ressort, en effet, un excédant de 11 millions, comparativement aux chiffres de 1874.

Le Sémaphore annonce que l'Empereur du Japon viendrait en France par Suez et Marseille. Il partirait à la fin d'août avec une flottille de trois navires et une suite très nombreuse.

Le dernier acte de M. de Chabaud-Latour au ministère de l'intérieur a été l'envoi d'une circulaire à tous les préfets pour leur recommander de placer en tête de leurs affiches officielles les mots : « République française », la République étant, depuis le 25 février, le gouvernement légal de la France.

La Russie, qui n'a jamais cessé de tyranniser le catholicisme, désirant complaire sans doute à M. de Bismark, redouble de mesures persécutrices.

Voici l'étrange dépêche que le correspondant parisien du Times a adressée à ce journal.

« Paris, 11 mars.

« Le gouvernement russe a interdit l'observance du Jubilé papal. Cette mesure a été prise par ce motif que ces solennités de l'Eglise romaine, non autorisées, sont instituées dans le but d'exciter l'adoration pour le Pape et les prêtres, et sont par conséquent, au plus haut degré, pernicieuses pour les intérêts de l'Etat. En outre, ces solennités, qui sont uniquement inspirées par la plus audacieuse superstition, sont aussi très démoralisantes pour le peuple, qu'elles excitent à négliger son travail et qu'elles induisent aux excès et à la débauche. »

Triste! Triste!

Voici un résumé d'un article paru dans un journal allemand.

« Fin janvier, deux officiers de l'artillerie française, le major Gras et le capitaine Paul Huter, membres du comité supérieur d'artillerie, se rendirent à Steyer (Autriche), où il existe une grande manufacture d'armes occupant quatre mille ouvriers et appartenant à M. Kerschell, lequel possède aussi une seconde manufacture dans les environs de Pesth, où les officiers français se rendirent également. »

« Le but de leur voyage était de commander, pour le compte du gouvernement français, un million de chassepots perfectionnés. Les manufactures françaises ne pouvant fabriquer que 500,000

de ces armes par année, ce qui n'était pas suffisant pour les besoins immédiats, la France voulant être prête pour la guerre dans deux ans. »

Il faut ajouter que chaque fusil fabriqué en Styrie revient à dix francs meilleur marché et que la qualité du fer employé est supérieure; conséquemment, une économie de dix millions pour la France. »

Naturellement, les organes officiels berlinois émettent toutes sortes de considérations sur ces achats, dont ils déduisent que la France ne songe qu'à se préparer à faire la guerre le plus tôt possible. Avons-nous besoin d'ajouter que cela est absurde et bien digne de la mauvaise foi des journaux allemands.

(Patrie.)

Le nombre des propositions adressées jusqu'à présent au ministre de la guerre à la suite des dernières inspections générales ne suffisant pas pour lui permettre de pourvoir en temps utile au commandement de tous les dépôts, le général de Cissey vient également d'inviter les généraux commandant les corps d'armée à lui adresser des propositions pour des chefs de bataillon ou d'escadron retraités.

Les candidats pourront être pris dans toutes les armes. Ils seront choisis de préférence parmi ceux qui ont appartenu, en qualité d'officiers, au service du recrutement, ou qui ont été chargés à leur corps, comme officiers supérieurs ou capitaines, de fonctions administratives. Ils ne devront pas être âgés de plus de cinquante-huit ans.

Une dépêche de Rome annonce que sept nouveaux évêques viennent d'être nommés pour l'Amérique du Nord, et que, dans le prochain consistoire on s'occupera de la création, dans les mêmes contrées, de quatre provinces ecclésiastiques, afin de pourvoir efficacement à une extension plus rapide de l'Eglise catholique dans cette partie du Nouveau-Monde. Cette lattitudo laissée au Saint-Siège, au-delà de l'Atlantique, contraste étrangement avec les restrictions de toute nature apportées par les Etats de l'Europe à son action; elle contraste surtout avec les persécutions auxquelles, depuis tantôt quatre ans l'Eglise catholique est en butte en Allemagne. Pendant que, dans le nouveau monde, l'indépendance politique et civile de l'Eglise existe dans toute sa plénitude, nous voyons ici les divers cultes soumis à mille formalités, astreints à demander des autorisations qu'on accorde difficilement, et l'Etat, qui prétend ne se désintéresser d'aucune question, vouloir surveiller l'exercice public de toutes les religions. De là des conflits qu'on ne connaît point en Amérique.

Le général de Cissey, ministre de la guerre, prévoyant l'adoption définitive, par l'Assemblée Nationale, du principe de l'unification des services de la mobilisation et du recrutement, et pensant qu'il y a lieu de se mettre dès à présent à l'œuvre pour préparer l'organisation définitive du service du recrutement par subdivision de région, vient de prescrire aux généraux de Ladmiraull, Bourbaki et Chanzy, gouverneurs de Paris, de Lyon et de l'Algérie, ainsi qu'aux généraux commandant les corps d'armée, de donner immédiatement les ordres nécessaires pour que les commandants de dépôts de recrutement prennent d'urgence des mesures dans ce sens.

Chacun des bureaux subdivisionnaires entre lesquels devront être partagés les départements pourra ainsi, aussitôt après son installation, recevoir tous les documents indispensables pour la première mobilisation de l'armée, tels que les listes départementales, les contrôles de la garde nationale mobile, les listes des insoumis, etc., etc.

Dans le département du Rhône, le commandant actuel du dépôt du recrutement devra se tenir prêt à remettre aux commandants des dépôts de subdivision de Mâcon et de Montbrison les documents qui concernent des hommes des cantons rattachés à ces subdivisions, le dépôt de Lyon ne devant comprendre que les six arrondissements du chef-lieu et les cantons de Neuville, Villeurbanne Givors et Saint-Genis-Laval.

Dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, le service du recrutement restera, par exception, tel qu'il est actuellement organisé.

Quant aux commandants des dépôts de recrutements subdivisionnaires, on sait que le projet de loi tel qu'il a été voté en seconde lecture décide qu'ils seront pris parmi les officiers supérieurs du grade de chef de bataillon

ou d'escadron, soit en activité de service, soit en retraite.

La commission de la réorganisation de l'armée vient d'arrêter les termes de son rapport supplémentaire sur certaines modifications de détail à introduire dans la loi des cadres. Ces modifications laissent intactes les principes fondamentaux de la loi, savoir :

1° La constitution des services du recrutement et de la mobilisation; 2° l'organisation du bataillon d'infanterie à 4 compagnies actives; 3° la fixation d'un effectif moyen dans les corps de troupe et la prohibition des congés de semestre pour les militaires autres que les officiers, sous-officiers et soldats rengagés, qui en est la conséquence.

Les principales modifications proposées par la commission au projet tel qu'il a été adopté en 2° lecture comprennent les points suivants: 1° réduction de 3 à 2 compagnies de dépôt dans les 144 régiments d'infanterie à l'intérieur, de cette réduction résultera une économie de 2,301,748 fr.;

2° Non-création du 4° régiment de tirailleurs algériens, qu'il s'agissait de créer; — Economie : 1,820,000 fr.;

3° Elévation de 124 à 140 du chiffre de l'effectif minimum en simples soldats des compagnies actives des trois régiments de tirailleurs algériens. Cette élévation ramène à 1,418,000 fr. l'économie réalisée sur le chapitre précédent;

4° Suppression des 38 chefs d'escadrons d'artillerie. Economie : 281,748 fr.

5° Suppression des 80 adjudants majors des 30 régiments d'artillerie et de pontonniers. Economie : 407,200 fr.;

6° Réduction de 3 à 1 du nombre des compagnies de dépôt affectées à chacun des quatre régiments du génie. Economie : 207,901 fr.;

7° Suppression des adjudants majors du génie, économie : 67,141 fr.

En résumé, les modifications proposées par la commission se traduisent par une diminution de dépenses de 4,968,552 fr., ce qui réduit à 17 millions 709 mille 418 fr. les dépenses résultant de la nouvelle organisation proposée.

Les journaux américains du 26 février, donnent les détails suivants sur une catastrophe dont l'église St-André, à New-York, a été le théâtre :

« Une foule nombreuse se pressait dans l'église; le service divin avait commencé et tous les exercices religieux, tels que le chant et les prières, qui précèdent le sermo, étaient achevés. Le prédicateur était en chaire, il avait choisi la mort pour sujet de son sermon; et d'un ton solennel, avec une sorte de pressentiment, il avertissait ses nombreux auditeurs du danger terrible qu'il y a à ne pas se préparer à cet événement, lorsque soudain un craquement effroyable, suivi bientôt d'un autre et d'un troisième, interrompirent son discours. La terreur, la panique folle qui se produisit alors, échappa à toute description. Une partie de la voûte s'était écroulée; une énorme masse de débris tomba sur les personnes qui occupaient l'aile droite de l'édifice. Le désordre et l'épouvante étaient tels que quelques-uns des auditeurs des galeries de côté, sautèrent en bas par dessus le bord et tombèrent au milieu de la foule, celle-ci se pressait en désordre vers les portes; plusieurs personnes furent littéralement écrasées ou étouffées; d'autres, grièvement blessés. Lorsqu'après de grandes difficultés l'église fut enfin évacuée, les morts furent emportés et les blessés relevés; cinq personnes ont perdu la vie, vingt-neuf autres ont été assez grièvement blessées pour avoir dû être transportées immédiatement à l'hôpital. Un grand nombre d'auditeurs, atteints légèrement ou seulement contusionnés, ont pu regagner leur demeure. Cette catastrophe est due à la chute d'un mur haut de 6 étages, voisin de l'église dont le toit est très-bas. Depuis le mois de janvier cette muraille restait isolée à la suite d'un incendie qui avait entièrement détruit la maison à laquelle elle se rattachait sans appui, elle est tombée pendant le service sur le toit de l'église situé au-dessous d'elle, a enfoncé la voûte et écrasé les fidèles sous sa masse. »

ESPAGNE

Le journal officiel carliste, El cuartel real, donne des détails sur les projets prêtés à Cabrera. Suivant ce journal, le vieux général voulait se faire nommer général en chef de

l'armée carliste du Nord, et chercher un détour pour trahir le roi et proclamer don Alphonse. Il est difficile de penser que Cabrera puisse rester sans protester sous le coup de pareilles accusations, et il est probable qu'il va publier la lettre que la *Liberté* annonçait l'autre jour.

En attendant, les carlistes poursuivent leurs opérations. Ils maintiennent, contrairement aux affirmations alphonisistes, leur victoire sur le général Ciriot auprès de Canolas.

Ils auraient en outre repoussé une attaque des alphonisistes près d'Estella.

Les dépêches alphonisistes ne parlent point des succès et prétendent que, malgré leurs efforts, les carlistes sont contenus sur la rive gauche de l'Orio. Un pont de bateaux a été coupé par un obus et rétabli. La position de Zudagaray est toujours au pouvoir des alphonisistes. Le général Loma est à Orió, surveillant la construction d'un pont fixe.

**Chronique locale**

et méridionale.

Les conseils généraux seront convoqués en session ordinaire pour le lundi 5 avril. Cette session n'est que de dix jours. Elle sera donc close partout le 16 avril.

**COMMISSION D'EXAMEN.**

1<sup>re</sup> SESSION DE 1875.

Aspirantes Institutrices.

- 49 aspirantes étaient inscrites
- 4 n'ont pas répondu à l'appel.
- 5 ont été éliminées pour l'orthographe.
- 5 ont été ajournées pour insuffisance des épreuves écrites.
- 35 ont été admises aux épreuves orales.
- 35 ont été jugées dignes du brevet élémentaire, dans l'ordre de mérite suivant :
- M<sup>lles</sup> Prayssat, Cassan, Cure, Croute, Calmon, Poussou, Rousseau, Rigal, avec la mention bien.
- M<sup>lles</sup> Fayet, Palame, Coutrix, Ros, Cognac, Parry, Démeaux, Decros, Sylvestre, Pugnet, Gaubert, Renoux, Ponchet, Lachize, Brassac, Nouals, Labrunie, Nogués, Borie.
- M<sup>lles</sup> Garros, Calmels, Bel, Chevalier, Nogués, Diego, Cambou, Graulhières.

**EXERCICES RELIGIEUX A LA CATHÉDRALE.**

Chaque année, pendant le carême, on célèbre solennellement, à la cathédrale de Cahors, la fête du *Saint-Suaire*, précieuse relique du Sauveur du Monde, que cette Eglise conserve depuis plusieurs siècles. La fête a commencé vendredi dernier et sera clôturée vendredi prochain, dans la soirée, par une imposante cérémonie. Durant cette octave, la sainte relique demeure exposée sur un gracieux reposoir, avec un beau luminaire, dans la chapelle de l'Archiconfrérie de la sainte Vierge. Chaque jour de l'octave, une messe est célébrée à huit heures moins un quart, dans cette chapelle; elle est suivie d'une instruction, faite par M. l'abbé Dunand, prédicateur du carême.

L'orateur poursuit, toujours avec le même succès, sa brillante prédication. Cette semaine, il prononcera, chaque soir jusqu'à jeudi inclusivement, un sermon spécial pour les hommes. La supériorité de ses instructions et le charme de sa parole lui attirent des auditeurs de plus en plus nombreux et assidus.

M. le prédicateur a annoncé, dimanche, qu'à l'avenir il entendra, chaque jour, la confession des personnes des deux sexes qui voudront s'adresser à lui. Il recevra les hommes, soit à la cathédrale, dans la chambre des prédicateurs, soit à l'évêché, où il a sa résidence; il recevra les femmes au confessionnal de la chapelle la plus voisine de la Sacristie.

Ce matin, a eu lieu, à Cahors, la dernière des trois grandes processions, prescrites pour les exercices du Jubilé. Elle a été remarquable, comme les précédentes, par l'affluence des fidèles et le recueillage religieux.

**SOCIÉTÉ AGRICOLE DU LOT.**

Un nouveau Concours régional d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles doit se tenir, en 1875, dans la ville d'Aurillac.

A cet effet, le Président de la Société agricole et industrielle du Lot fait appel à tous les cultivateurs du département pour les engager à y prendre part.

Dans l'état actuel, nous allons chercher en Auvergne, pour nos besoins agricoles et industriels, des bestiaux, du fromage, du merrain, etc., tandis qu'ils viennent, à leur tour, puiser dans nos caves le vin de leur consommation habituelle.

Cet échange doit être, non-seulement continué, mais encore agrandi; c'est pourquoi la Société m'a confié le soin, je vous le répète, de faire auprès des agriculteurs et des industriels du département du Lot, les démarches nécessaires pour leur faire exposer à Aurillac, du samedi 8 au lundi 17 mai 1875, animaux, instruments et produits, le vin en particulier, puisque c'est à lui que nous devons nos relations les plus étendues.

Je compte sur le dévouement de tous pour satisfaire au désir de la Société agricole et industrielle du Lot, comme à celui de l'Administration supérieure.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Vice-Président de la Société,

JULES CAVIOLE.

N. B. La Société se met à la disposition des personnes qui désireraient être renseignées en vue du prochain Concours régional d'Aurillac; elle livrera des imprimés pour déclarations.

Le ministère des finances a été récemment consulté sur la question de savoir si les pièces autrichiennes de 4 à 8 florins devaient toujours être admises dans les caisses publiques, comme représentant exactement une valeur de dix et vingt francs.

La réponse a été affirmative. Ce n'est point, d'ailleurs, une décision nouvelle et le ministre n'a fait que se conformer à une convention appliquée depuis le 14 juin 1874.

Les vacances de Pâques sont fixées de la manière suivante dans les lycées et collèges. Les élèves sortiront le Jeudi-saint, après les offices et rentreront le lundi soir, 5 avril. En revanche, il y aura classe le 8 avril.

Nous croyons devoir rappeler à MM. les anciens élèves de l'Ecole polytechnique qui ne sont pas placés dans un service public, et qui désireraient obtenir un brevet de sous-lieutenant, soit dans la réserve de l'armée active, soit dans l'armée territoriale, que, aux termes de l'article 36 de la loi du 24 juillet 1873, ils n'auront qu'à adresser leur demande à l'autorité militaire.

Par arrêté du 2 de ce mois, M. le ministre de l'intérieur a prorogé jusqu'au 16 avril prochain le délai accordé pour effectuer le retrait des lots échus au tirage de la loterie organisée au profit des Alsaciens-Lorrains.

En conséquence, ces lots continueront à être délivrés par le secrétariat de la commission, 7, rue Cambacérés, à Paris, tous les mardis, de midi à 4 heures.

Le secrétariat ne se charge pas d'expédier les lots dans les départements.

Il vient d'être décidé qu'aussitôt après les vacances de Pâques les Chambres consultatives d'agriculture seront convoqués à l'effet de donner leur avis sur les modifications à apporter au régime des fermes-écoles.

Nous lisons dans le *Réveil des Landes* un fait curieux, bien digne d'être noté :

« En 1878, la commune d'Amou (Landes), importante on le sait, car elle compte plus de 1,800 habitants, ne présentera qu'un seul homme à la conscription! Et encore faut-il que la mort épargne ce futur soldat de la revanche. »

Un maréchal-ferrant de la commune de Meilhan a été arrêté, la semaine dernière, et conduit dans la maison d'arrêt de la ville de Marmande, pour tentative d'assassinat ou de meurtre sur la personne de sa femme, à laquelle il a fait plusieurs blessures fort graves au cou et à la tête à l'aide d'un instrument tranchant.

La justice informe.

Nous lisons dans l'*Echo de Marmande* :

Nous n'avons aucun changement à signaler dans le cours des blés; la situation est absolument la même qu'il y a huit jours. — Le petit nombre de propriétaires qui désirent ou qui ont besoin de vendre tiennent le prix de 20-50,

tandis que les fabricants et le commerce n'offrent que 20 francs. Aussi le marché a été à peu près sans affaires.

On lit dans le *Courrier de l'Aude* de Carcassonne :

« Une grotte, située dans les environs de Paderon, dans les Corbières, a été récemment explorée par M. Barnier ingénieur des mines, qui a découvert dans le sol de cet abri de nombreux vestiges de l'industrie humaine aux époques antéhistoriques. A côté de fragments de squelettes humains et d'os d'ours, de renne, de hyène et de cerf primitifs, M. Barnier a mis au jour des débris de poterie, des armes en silex taillé, et surtout des coquillages patiemment découpés en crochets, paraissant avoir servi de couteaux à nos premiers parents.

Ces intéressants produits de l'industrie de l'homme préhistoriques ont été offerts par M. Barnier au musée d'histoire naturelle de Toulouse, où se trouvent déjà tant de curieux spécimens arrachés au sol de notre département. »

L'aspect général des récoltes en terre est satisfaisant.

La taille de la vigne touchera bientôt à son terme, bien qu'elle ait été fréquemment interrompue par des alternances de pluie et de beau temps.

Les labours pour les semailles de printemps sont un peu en retard, à cause de l'excès d'humidité dont l'hiver nous a gratifiés. Cet ajournement n'a rien de fâcheux et peut être facilement racheté par une quinzaine de belles journées.

Les affaires manquent d'entrain; les céréales sont peu offertes; les maïs d'exportation sont épuisés et les autres menus grains sont sans demandes.

Quant aux blés, leur trafic est tombé au plus bas de l'échelle, c'est-à-dire que la baisse écrase momentanément la valeur vénale.

Les mercuriales accusaient des cours purement nominaux entre 20 et 20 fr. 50 l'hectolitre.

La mennerie continue à s'approvisionner en Vendée et en Bretagne, de telle sorte que les boulangers de Bordeaux, d'Agen, Montauban, Toulouse et Cahors ne travaillent que des farines provenant de matières premières du centre de la France.

Les attaques contre les militaires se multiplient de plus belle.

Voici ce que nous lisons dans la *Gazette de Nîmes* :

« Il y a trois ou quatre jours, entre dix et onze heures du soir, un fait déplorable s'est produit sur le boulevard du Petit-Cours. Un militaire du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie qui rentrait à la caserne fut assailli par trois individus qui, après l'avoir frappé, cherchèrent à le désarmer.

Un officier qui passait en ce moment sur le boulevard, M. le lieutenant Fontaine, voyant ce qui se passait, se porta rapidement au secours de son subordonné. Mais à peine arrivait-il qu'il reçut de l'un des agresseurs un violent coup de poing en pleine figure qui occasionna une abondante hémorragie.

Cependant ces deux braves soldats luttèrent de leur mieux, et peut-être auraient-ils eu raison de ces trois misérables, dont la conduite était si inexplicable, lorsque ces derniers jugèrent prudent de prendre la fuite.

Quelques indices ont permis de suivre les traces de ces bandits; ils avaient cependant quitté Nîmes, puisque deux d'entre eux ont été arrêtés à Arles. Ils ont déclaré se nommer Cornillon et Baumelle dit Beaucaïros. Quant au troisième, on pense qu'il ne tardera pas à être, à son tour, mis en état d'arrestation.

En attendant, les deux individus arrêtés à Arles ont été dirigés sur Nîmes où ils ont été écroués à la maison d'arrêt et mis à la disposition de M. le procureur de la république. »

**Marchés aux bestiaux de La Villette.**

Paris, 15 mars 1875.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.241	403	1.30 à 1.70
Vaches.	873	214	1.00 à 1.52
Taureaux.	131	76	0.98 à 1.35
Veaux.	525	90	1.45 à 2.20
Moutons.	13.663	11.745	1.68 à 2.02
Porcs gras.	891	316	1.26 à 1.40

**MERCURIALES.**

Moyennes du mois de février.

Froment, l'hectolitre.	21 49
Seigle, id.	17 »
Maïs, id.	12 25
Orge, id.	15 50
Fèves, id.	17 50
Autres légumes secs.	18 »
Avoine, id.	11 »
Pommes de terre, id.	5 50
Vin la pièce de 220 litres, sans bois.	50 »
Foin naturel, 100 kil.	13 »
id. artificiel, id.	12 »
Paille id.	6 »
Volaille, le kilogramme.	1 50
Viande de bœuf, les 100 kil. poids vif.	80 »
Viande de veau, id.	95 »
id. de mouton, id.	95 »
id. de porc, id.	100 »
Bois, le stère.	12 »
Charbon de bois, les 100 kilog.	11 »

Pour la chronique locale, A. Layton.

**Dernières nouvelles**

Versailles, 15 mars 1875.

L'*Officiel* de demain contiendra les décrets de nomination de MM. Desjardins, Passy et Bardoux comme sous-secrétaires d'Etat à l'intérieur, aux finances et à la justice et celle de M. Jourdain comme secrétaire-général à l'instruction publique.

La commission d'enquête sur l'élection de la Nièvre entendra demain M. Dufaure. On assure que le garde des sceaux communiquera le dossier de l'affaire de l'appel au peuple, sauf quelques pièces ayant trait à des affaires personnelles.

La prochaine entrevue de l'empereur d'Autriche et du roi d'Italie fait grand bruit dans la presse allemande. On s'en montre un peu préoccupé à Berlin.

On semble aussi très irrité, dans les régions officielles prussiennes, de la promotion au cardinalat de l'archevêque de Posen, Mgr Ledochowski. Cette promotion est devenue un fait accompli dans le consistoire tenu ce matin à Rome. On dit que l'allocation pontificale prononcée à cette occasion est plus énergique contre le gouvernement prussien.

Versailles, 15 mars, soir.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier a été élu président de l'Assemblée par 418 voix.

**Bourse de Paris.**

Paris, 16 mars 1875.

Rente 3 p. %	65.20
— 4 1/2 p. %	93.20
— 5 p. %	103.30

**LA NATURE**

Revue des Sciences

Bureaux, 17, Place de l'Ecole de Médecine, Paris.

Sommaire du n° 93. — 13 Mars 1875.

Le Castalia, par Giraudières. — Exploration du lac Okeechobee, par H. de la Blanchère. — Les monuments de pierre brute de tous les pays. — Le plâtre des vins, par H. Vivarez. — L'exposition universelle de Philadelphie. — Un nouveau médicament : le holdo. — Chronique. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Les termites africains, par Ch. Girard

**SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160 MILLIONS

**ÉMISSION DE**

**160,000 ACTIONS DE PRIORITÉ**

Autorisée par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 2 mars 1875

Réservée par préférence aux Actionnaires actuels dans la proportion d'UNE ACTION NOUVELLE pour UNE ACTION ANCIENNE.

**LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE**

du 5 au 20 Mars 1875 inclus.

Les avantages réservés à l'action de priorité sont les suivants.

Après prélèvement des sommes prévues au premier paragraphe de l'article 35 des statuts et antérieurement à toute attribution aux Actions anciennes, elles auront droit, par privilège, à un prélèvement équivalent à 6 0/0 sur le capital versé.

Les sommes à distribuer après le paiement de 6 0/0 aux Actions de priorité et de 5 0/0 aux Actions anciennes, seront réparties par parts égales entre toutes les Actions, sans distinction du capital versé sur chacune d'elles.

En cas de dissolution de la Société, l'actif social sera réparti entre toutes les Actions, sans distinction, proportionnellement au capital versé.

Les actionnaires actuels ont le droit de souscrire le nouveau capital dans la proportion d'une Action nouvelle pour chaque Action ancienne.

L'émission se fait au pair de 500 francs,

Les versements auront lieu de la manière suivante :

- 1° 125 francs en souscrivant ;
- 2° 125 francs le 22 juin 1875.

Les souscripteurs qui useront de la faculté d'anticiper le second versement jouiront d'une bonification d'intérêt de 4 0/0.

3° Conformément à la résolution prise par l'Assemblée générale extraordinaire du 2 mars 1875, le surplus ne pourra être appelé qu'à partir du 31 décembre 1880, par fractions de 50 francs et de trois mois en trois mois au moins, conformément aux dispositions qui seront prises ultérieurement par le Conseil d'administration.

Il sera remis à chaque souscripteur un récépissé constatant le premier versement de 125 fr. Les titres nominatifs, ou au porteur, libérés de 250 fr. seront remis après le second versement.

Messieurs les actionnaires qui voudront user de la faculté qui leur a été réservée par l'Assemblée générale, sont invités à s'adresser avant le 21 mars 1875, à la caisse de la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER, place Vendôme, 15, à Paris, de dix heures du matin à trois heures de relevée, pour faire connaître la quantité de titres qu'il désirent souscrire, opérer sur leur souscription le premier

versement de 125 francs, et présenter à l'estampille les Actions anciennes en vertu desquelles ils auront exercé leur droit.

**EXTRAITS DES STATUTS :**

Art. 13. — Tout versement en retard portera intérêt, de plein droit, en faveur de la Société, à raison de 6 0/0 l'an, à compter du jour de l'exigibilité.

Art. 14. — A défaut de versement à l'échéance, et quinze jours après une simple publication dans un journal d'annonces légales à Paris, la Société aura le droit de faire procéder à la vente des Actions en retard par le ministère d'Agents de change.

Les titres des actions ainsi vendues deviendront nuls de plein droit ; il en sera délivré, aux acquéreurs, de nouveaux, sous les mêmes numéros.

Les mesures autorisées par le présent article ne feront pas obstacle à l'exercice simultané, par la Société, des moyens ordinaires de droit.

Art. 15. — Le prix provenant de la vente, déduction faite des frais, appartiendra à la Société et s'imputera, dans les termes de droit, sur ce qui lui sera dû par l'actionnaire exproprié, qui restera passible de la différence, s'il y a déficit, mais qui profitera de l'excédant, s'il en existe.

**LA JEUNE MÈRE**

Journal illustré de l'enfance paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Parmi les journaux destinés aux jeunes femmes, il n'en existait pas un seul apprenant à la mère de famille à nourrir, à élever son nouveau-né, lui enseignant l'hygiène du premier âge. Il appartenait au Dr Brochard, qui a tant écrit sur l'enfance, de combler cette lacune. C'est ce que vient de faire, avec un rare bonheur, ce praticien distingué, en créant le journal *La Jeune Mère*.

Il est inutile de faire l'éloge d'un journal qui a conquis, dès sa première année, les sympathies du public et du corps médical, et que l'Académie de médecine, la Société d'encouragement au bien, les deux expositions de l'Enfance de Paris et de Marseille ont successivement récompensé.

*La Jeune Mère* n'est pas un journal de médecine, mais un journal d'hygiène de l'enfance qui guide la mère de famille dans les soins de chaque instant qu'elle donne à son nouveau-né. De sa plume autorisée, fort de son expérience personnelle, le Dr Brochard dit, chaque mois, aux jeunes femmes ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter dans l'éducation morale de leurs enfants. Les articles choisis avec talent, consciencieusement, élégamment écrits, sont courts, pratiques, ne fatiguent nullement

les lectrices. D'intéressantes anecdotes, de gracieuses *enfantines*, célèbrent le dévouement, l'amour maternel ; de charmantes gravures, toujours appropriées au texte, récréent l'esprit et joignent l'exemple au précepte. On comprend, dès lors, le succès de cette publication, dont le but éminentement moral est la reconstitution de la famille. Le journal *La Jeune Mère* est donc un traité complet d'hygiène du premier âge, indispensable aux mères de familles et que toutes les jeunes femmes doivent avoir entre les mains.

On s'abonne chez M. JOSSERAND, libraire à Lyon, place Bellecour, 3.

Sommaire du 5<sup>e</sup> numéro. — 4<sup>e</sup> Mars 1875.

Causerie du docteur (vaccinations et revaccinations). — L'éducation du nouveau-né (de la réglementation alimentaire des nouveau-nés). — Lois sur les nourrices et les nourrissons. — La traite des bêtes. — Le Fifi de Lili (*enfantine*, par Augusta Coupey). — Le retour des nourrissons. — Mortalité des nouveau-nés à Lyon. — Bibliographie. Gravures : Les plaisirs de l'hiver. — La leçon de Mignon. — Le Fifi de Lili.

Contre les rhumes, grippe, maux de gorge, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier possèdent une efficacité certaine. — Dépôts dans les Pharmacies.

**SAISON DE PRINTEMPS**

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang (apoplexie), la bile ou les humeurs, trouveront dans le **Chocolat de Desbrière** un purgatif agréable et efficace. Il se vend dans les Pharmacies (Exiger sur chaque boîte la signature. **Desbrière**, car il y a des contrefaçons.)

**Mal de Dents.** — L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les Pharmacies.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° du 13 Mars 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Hiyotoko, nouvelle japonaise, par M. Peyremal (fin). — Les Théâtres. — Bulletin bibliographique. — Nos gravures : M. Dufaure ; — *Carmen*, au théâtre de l'Opéra-Comique ; — Marc Séguin ; — Le palais de l'Exposition agricole de Philadelphie ; —

La sauvetage de la *Normandie* par le yacht *la Fauvette* ; — Expériences de torpilles faites à Toulon ; — Barbison ; — L'Observatoire du pic du Midi. — Revue financière de la semaine. — Faits divers.

Gravures : M. Dufaure. — Théâtre de l'Opéra-Comique : *Carmen*. — Marc Séguin, inventeur de la chaudière tubulaire des locomotives. — L'Exposition universelle de Philadelphie : le pavillon de l'agriculture. — Le naufrage du paquebot *la Normandie* : le yacht *la Fauvette* allant au secours de la *Normandie*, échouée sur les récifs de Saint-Honorat. — Expériences faites en rade de Toulon sur la frégate *l'Eldorado*, au moyen des torpilles (5 gravures). — L'auberge des artistes, à Barbison. — Le nouvel Observatoire du pic du Midi ; — Le raui d'Avies. — Echees. — Rébus.

**Revue Scientifique.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 37 (13 MARS 1875).

Les principes de thermochimie, cours de M. Berthelot. — Le cerveau, par M. J. Luys. — A propos du logarithme des sensations. — Bulletin des sociétés savantes. — Bibliographie scientifique. — Nécrologie. — Chronique scientifique.

**Revue Politique et Littéraire.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 37 (13 MARS 1875).

L'esthétique dans la philosophie française et dans l'enseignement public en France, par M. Ch. Bénard. — Shakespeare et l'antiquité, cours de M. Paul Stapfer. — Memphis et l'art égyptien, par M. Emile Gebhart. — Etudes nouvelles sur l'Allemagne, d'après M. Saint-René Taillandier, par Félix Rocquain. — Causerie littéraire. — La semaine politique. — Nécrologie. — Bibliographie. — Bulletin des cours.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de Médecine à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois : 42 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. — Un an 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

**CONSTIPATION**

Méfiez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. Seule la **Podophylle Coirre**, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ**

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris.

**GUÉRISON CERTAINE**, par son emploi, de toutes les Maladies de l'estomac (*Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies*), de celles des Intestins et du Foie, des Dartres, des Hémorrhoides, des Congestions, des Constipations opiniâtres, des Rhumatismes, des Affections utérines. — MM. TROUSSEAU et PODOUX, dans leur *Traité de Thérapeutique*, recommandent d'une manière toute particulière ce médicament comme en ayant obtenu les meilleurs résultats dans les différentes affections citées.

Dépôts à Cahors, Vinel, pharmacien ; à Figeac, Houillé, épicier.

**CAFÉ DE GLANDS DOUX**

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN**.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

**MASTIC DULAC**

Pour Greffer à Froid à l'usage de l'Arboriculteur et du Pépiniériste

GRANDE ÉCONOMIE, RÉUSSITE ASSURÉE DES GREFFES.

**Propriétés du Mastic :**

Ne coule pas au soleil, conserve de la souplesse en se raffermissant à l'air libre, ne forme jamais croûte dans la boîte, ce qui permet de l'utiliser intégralement tout.

Il est vendu avec toutes ces garanties.

DÉPÔT GÉNÉRAL : Pharmacie LACOMBE, à Cahors.

VENTE GROS ET DÉTAIL.

PRIX DE LA BOÎTE POUR GREFFER 50 SUJETS : 1 fr. 60 c.

**A LOUER**

**UN CAFÉ**

A LIBOS (Tarn-et-Garonne).

Bonne position. — S'adresser à BIOTTE, de Libos.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**M<sup>ME</sup> LINON FLEURISTE**

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fourneaux pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.



**A VENDRE**

**POUR CAUSE DE MALADIE**

Une vaste MAISON, sise à Cahors, quartier St-Laurent, près la rivière du Lot, composée de cinq chambres au premier, vaste Cave et Galetas, UN ATELIER de TEINTURERIE avec une grande Cave, cinq Chaudières, Bassines, Presse, Cartons et Platines, ainsi que tous petits Ustensiles pour l'exploitation de la Teinturerie et apprêts.

Une MACHINE A VAPEUR fixe, de la puissance de 4 chevaux. Un ATELIER de CARDERIE et FILATURE, se composant de 4 Drousses ou Cardes, appareil de Rotta-Frotteur et de Bobineaux, avec pièces de rechanges, une Echarpisseuse ou Escardeuse, un Loup, un Batteur, un Métier à filer de 120 Broches, ainsi que tous accessoires indispensables, Dévidoirs et Pelotonneuse.

Deux MÉTIERS A TISSER, dont un Métier pour faire deux pièces à la fois, y compris tous les Outils nécessaires tels que Navettes, etc. Un PUIS inépuisable, avec Pompe marchant par la Machine à vapeur se trouve dans l'intérieur de l'Atelier. Le tout est en parfait état, n'ayant besoin d'aucune réparation.

S'adresser pour visiter et traiter, au propriétaire, M. URBAIN CONTE, teinturier à Cahors (Lot). On donnera toutes facilités pour le paiement.

En vente chez tous les libraires

**L'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL DU LOT**

PRIX : 2 FR.

**AVIS**

M. AUZERAL, ancien agent-voyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge : de l'arpentage des propriétés ; des expertises et des partages de famille ; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Eglise ; il est visible tous les jours.

**ACHETEZ vos MONTRES**

DIRECTEMENT EN FABRIQUE. Économie réelle. — Garanties sérieuses. Bâties, Gravures, Chiffres et Décor à votre goût. Maison de Fabrication **ROBERT & AMIET** Directeur de l'École d'Horlogerie Gr<sup>e</sup>-Rue, 70, Besançon, seule ville française de production. Horloges publiques perfectionnées, construction et pose.

**PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN**

VÉGÉTALES. — 65, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies, 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B<sup>te</sup> de 30 pil. — 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

**LE VIN DE ROUSSY**

Au JUS de VIANDE CONCENTRÉ d'un goût fort agréable, est le meilleur des fortifiants et des reconstituants. Remplace avantageusement la viande crue, les ferrugineux, le quinquina, etc. Il s'adresse à tous les âges, à la première enfance comme à l'extrême vieillesse, aux personnes qui ont de la peine à bien mâcher les aliments. — Prix : 4 fr. la bouteille. — DÉPÔT CENTRAL à la Pharmacie rue Hoche, 9, à Versailles. — Dépôt à Paris (vente en gros), Marchand, 220, rue St-Martin. — Se vend dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

**A VENDRE**

EN BLOC OU EN PARCELLES

LE CHATEAU

**DE LAVERNÈLE et ses dépendances**

Dans la commune de Sauveterre (Tarn-et-Garonne), et aux abords de la route départementale de Moissac à Cahors par Castelnau, à 10 kilomètres de Moissac, 25 de Moissac et 26 de Cahors.

Très-belle habitation avec bâtiments d'exploitation entièrement neufs, Garrene-séculaire, Jardin anglais, Terres d'excellente nature, Pré, Vignes et Bois ; le tout dominant la vallée de la Barguelonne et formant une superficie de quarante hectares environ.

Belle arrivée en plaine, Eglise à 300 mètres de l'avenue et sur la grande route.

On cédera, si on le désire, le mobilier du château, et on mettra immédiatement en possession, la propriété n'ayant ni bordier ni fermier.

S'adresser sur les lieux au propriétaire ; à Castelnau, à M. Carayon, notaire ; à Montauban, à M. Berthoumieu, notaire ; à Moissac, à M. Bernès, notaire ; à Lauzerte, à M. Deyma, notaire.

EAU MINÉRALE NATURELLE

**VICHY**

Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie. HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins. Administration de la Cie concessionnaire : PARIS, 22, boulevard Montmartre. EXIGER LE NOM de la SOURCE sur la CAPSULE Cahors, chez M Dulac, pharmacien.